

AVIS PUBLIC

PROMULGATION

RÈGLEMENT NUMÉRO CA28 0057-01

AVIS est par les présentes donné que le Conseil d'arrondissement a adopté, lors de la séance ordinaire tenue le mardi 7 mai 2019, le règlement suivant :

- **RÈGLEMENT CA28 0057-01**

**RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES TARIFS CA28 0057
(EXERCICE FINANCIER 2019)**

Ce règlement peut être consulté au bureau du secrétaire d'arrondissement substitut, situé au 350, montée de l'Église à L'Île-Bizard, aux heures normales d'ouverture des bureaux.

Il entre en vigueur le jour de sa publication, conformément à la Loi.

**DONNÉ à Montréal,
Arrondissement de L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève,
ce quinzième jour du mois de mai deux mille dix-neuf**

La secrétaire d'arrondissement substitut
Edwige Noza